

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur

**le postulat PO22.06PO du 7 avril 2022 de Monsieur le Conseiller communal Basile DE RAEMY « Création d'une plateforme et d'un budget participatif »**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 7 avril 2022, Monsieur le Conseiller Basile de Raemy a déposé le postulat PO22.06PO, demandant de renforcer la participation citoyenne et d'offrir une nouvelle forme de gouvernance à la population. À travers son postulat, il invite la Municipalité à encourager et dynamiser les actions de la population, ainsi qu'à offrir de nouveaux instruments favorisant la participation, par exemple via la mise en place d'une plateforme et d'un budget participatif. Le Conseil communal a pris ce postulat en considération et l'a renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

A cet égard, la Municipalité relève que la participation de la population au développement de la cité est un enjeu important ainsi qu'un levier intéressant pour la gestion et la construction de la ville. Au travers de son programme de législature, la Municipalité a souhaité marquer son intérêt pour cette thématique en dédiant l'un de ses six axes stratégiques à l'innovation sociale et technologique, dont la définition d'une politique de la participation est l'une des actions prioritaires. Dans ce cadre, la participation tant de la société civile que de l'administration communale est vouée à être promue et facilitée.

En 2020, lors de la mise à jour de sa Stratégie de durabilité – Agenda 2030, la Ville avait également émis le souhait d'intégrer davantage la population et les acteurs et actrices économiques de la cité dans les processus décisionnels qui les concernent. Elle avait en outre relevé qu'il était du devoir de la Ville de les informer sur les leviers d'action à leur disposition afin d'une part de favoriser leur implication dans les différents projets de l'administration et d'autre part de stimuler leur participation pour le développement de la Ville.

Dans une perspective similaire, la Ville de Lausanne a depuis quelques années lancé sa plateforme participative *Lausanne participe*<sup>1</sup> – à laquelle Monsieur le Conseiller Basile de Raemy fait référence dans son postulat. Il s'agit d'une plateforme numérique à l'attention de la population, présentant les différentes possibilités de participation, comme par exemple un budget participatif, auquel M. le Conseiller de Raemy fait également référence. Le budget participatif propose aux Lausannois-es de statuer sur la répartition d'une part du budget communal. Par des votes, la population peut se prononcer sur les projets imaginés par des habitant-es.

---

<sup>1</sup> <https://participer.lausanne.ch/>

Bien que ce budget participatif permette de favoriser l'implication de la population dans la proposition de projets ainsi que sur leur possibilité de financement, la Municipalité ne souhaite aujourd'hui pas s'inspirer du modèle lausannois. En premier lieu, la phase d'élection des projets revêt un aspect concurrentiel qu'il n'est pas souhaité de répliquer, dans l'idée de permettre à chaque projet intéressant de pouvoir se réaliser, plutôt que de réaliser uniquement ceux qui réunissent le plus de votes. Par ailleurs, ce système peut représenter certains biais, notamment dans le cas où un-e porteur-se de projet bénéficie d'un large réseau permettant d'obtenir le nombre de votes nécessaires à l'élection du projet, au détriment d'autres projets tout aussi voire plus intéressants en termes de politiques publiques. Dans la même idée, des projets menés dans des quartiers plus fortement peuplés ou dans lesquels la population participe davantage pourraient être soutenus, alors que d'autres projets tout aussi pertinents ne le seraient pas.

De ce fait, la Municipalité souhaite privilégier la sélection des projets par la Commission Durabilité, déjà existante et habituée à évaluer la qualité et pertinence des projets en termes de durabilité. Celle-ci est composée de membres externes à l'administration, ayant une connaissance aigüe du territoire et du contexte yverdonnois.

### **Lancement d'*appel à l'action* : une invitation à s'engager davantage pour la durabilité**

Depuis l'été 2023, le Bureau de la durabilité propose une nouvelle bourse aux projets thématique : *appel à l'action*. Cette nouvelle bourse représente elle aussi un outil pertinent pour favoriser, soutenir et accompagner la participation de la population, mais également pour stimuler la prise en compte de la durabilité et sa mise en œuvre sur le territoire yverdonnois. Chaque année, la population est invitée à travailler sur une thématique spécifique, inspirée de sa Stratégie de durabilité – Agenda 2030 et du Plan climat communal. En soumettant des thématiques, la Ville souhaite devenir plus proactive en ciblant spécifiquement certains enjeux identifiés comme prioritaires par la Municipalité.

La première thématique proposée est la *Consommation durable* ; la seconde thématique est *Jeunesse et climat*. Pour chaque édition, une enveloppe de Fr. 50'000.- est mise à disposition de la population, et une autre de l'administration communale pour la réalisation de projets en faveur de la population. La première a eu lieu en automne 2023 et a rencontré un beau succès, avec 14 projets déposés. À l'instar de la Bourse aux projets durables, les demandes de soutien seront évaluées par la Commission Durabilité, dont la mission est de gérer le Fonds communal pour la durabilité. Après la réalisation des projets, ceux-ci seront mis en avant sur le site internet de la Ville afin d'inspirer la population et de présenter les différents projets ayant reçu un soutien d'*appel à l'action*.

En parallèle, depuis de nombreuses années déjà, la Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition de sa population plusieurs outils lui permettant de participer au développement de son territoire, en *l'invitant* et en *l'incitant* à participer.

D'une part, la Ville organise, depuis plusieurs années des démarches participatives dans divers domaines : social, culturel, climatique, énergétique ou encore urbanistique. Ces démarches apportent des résultats intéressants pour la construction et le développement des projets, et confirment également que la population est disposée et intéressée à s'impliquer pour des thématiques qui la concerne. Afin de mieux faire connaître les multiples démarches menées par l'administration communale, une page internet a également été créée pour les recenser.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> <https://www.yverdon-les-bains.ch/demarches-participatives>

D'autre part, plusieurs services de l'administration proposent des soutiens financiers à la population et aux associations locales pour l'élaboration de projets, à l'instar du Service de la culture, qui propose des soutiens à la création artistique, Durabilité, qui propose une bourse aux projets durables, le Service des sports et de l'activité physique, via des soutiens aux sociétés sportives ; le Service JECOS propose des soutiens pour des projets d'intégration, et le Service des énergies (SEY) des soutiens pour des projets énergétiques. Ces bourses permettent à la population de bénéficier de soutiens financiers, et dans certains cas d'un accompagnement, permettant d'assurer le bon développement du projet. La participation de la population est en ce sens soutenue et encouragée.

### **Yverdon-les-Bains, laboratoire pour une *Culture de la participation***

Par ailleurs, afin de traiter la thématique de la participation de manière transversale, la Municipalité a donné un accord de principe<sup>3</sup> pour une recherche-action pour une *Culture de la participation* en collaboration avec l'HEIG-VD et l'HETS-Genève. Comme évoqué précédemment, des démarches participatives sont menées par différents services et d'autres sont prévues prochainement. Face à la multiplicité de manières de faire participer (votation, consultation, concertation, décision, etc.), il peut parfois être difficile de définir la meilleure forme à adopter pour impliquer la population. Ainsi, afin de réussir au mieux ces processus participatifs, d'améliorer leur coordination au sein de la Ville et d'éviter les démarches alibis ou encore les frustrations de participant-es liées à des attentes insatisfaites, le projet propose de travailler sur la thématique de la participation via, en particulier :

- La mise en place d'une *Culture de la participation*, c'est-à-dire d'un cadre de référence commun et partagé au sein des services communaux ;
- Des formations pour le personnel de l'administration ;
- L'amélioration de la coordination des démarches.

### **Conclusion**

Afin de développer les meilleurs outils possibles pour inciter la population yverdonnoise à participer davantage au développement de sa ville, cette étude permettra dans un premier temps de bénéficier de conseil et d'appréhender au mieux les enjeux de la participation à l'échelle communale.



---

<sup>3</sup> Le projet est soumis à l'obtention d'un soutien financier sollicité auprès d'Innosuisse, dont la réponse est attendue pour le printemps 2024. Dans le cas d'un soutien, le projet devrait pouvoir commencer dès juin 2024, pour une période de 3 ans.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

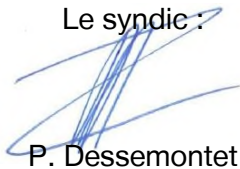
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO22.06PO du 7 avril 2022 de Monsieur le Conseiller communal Basile DE RAEMY "Création d'une plateforme et d'un budget participatif.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

  
P. Dessemontet



Le secrétaire :

  
F. Zürcher

Annexe :

- Postulat PO22.06PO du 7 avril 2022 de Monsieur le Conseiller communal Basile DE RAEMY « Création d'une plateforme et d'un budget participatif »

## **POSTULAT « Création d'une plateforme et d'un budget participatif pour la population d'Yverdon-les-Bains »**

Au cours de ses premiers mois de mandat, la municipalité d'Yverdon-les-Bains a émis un vœu clair de gouvernance horizontale et de parité de pouvoir. Ce postulat va dans la continuité des volontés de la municipalité d'offrir une nouvelle forme innovante de gouvernance aux habitants-es d'Yverdon-les-Bains.

Aujourd'hui la participation citoyenne est un facteur clé qui doit être pris en considération pour le développement d'Yverdon-les-Bains. Les résultats des élections communales de 2021, ont montré une participation restreinte de la population (taux de participation d'environ 30-35% contre une moyenne vaudoise de 50.5%). Il est donc important pour la ville d'encourager et de dynamiser les actions de la population et d'offrir de nouveaux instruments favorisant la participation des Yverdonnois-es.

L'élaboration d'un budget participatif permettrait à la population de contribuer activement au développement de notre ville. Par budget participatif<sup>1</sup>, je propose que la municipalité dédie une partie du budget communal aux initiatives de citoyens-nes yverdonnois-es pour le développement de la ville. Une plateforme « participative » permettrait d'exposer les initiatives citoyennes, de les débattre, de les encourager, mais aussi d'amener de nouvelles alternatives à certaines idées citoyennes. Finalement, il reviendra à la municipalité de juger de la viabilité des projets initiés par les citoyens-nes sur cette plateforme et de réaliser les projets les plus soutenus par la population grâce au budget participatif inscrit dans le budget annuel.

Ainsi, la ville profiterait d'un panel plus élargi d'idées et d'initiatives allant de la mise en place d'un banc sur la place Pestalozzi à la création d'événements populaires dans la ville. D'un autre côté, le budget participatif permettrait de dynamiser la participation citoyenne au développement de la ville et d'encourager la collaboration entre Yverdonnois-ses dans l'élaboration de nouveaux projets.

---

<sup>1</sup> Voir les exemples de plateforme participative dans l'annexe

L'organisation et la procédure détaillée restent à déterminer par la suite. Néanmoins, le déroulement d'une initiative citoyenne dans le budget participatif pourrait suivre les étapes suivantes :

1. Monsieur/Madame X publie une proposition sur la plateforme participative
2. Un débat peut avoir lieu autour de cette proposition
3. La municipalité étudie la viabilité du projet
4. Les citoyens-nes soutiennent le projet
5. Les projets obtenant le plus grand nombre de soutiens et jugés viables par la municipalité sont exécutés par la ville d'Yverdon-les-Bains avec l'aide des initiateurs.

Pour conclure, le budget participatif et la plateforme participative donnerait l'occasion à chaque Yverdonnois-e ; apprenti, artiste, employé, entrepreneur, étudiant, sportif et senior de proposer des projets de développement, d'en débattre et éventuellement de les réaliser.

#### POSTULAT :

Je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

1. de développer une plateforme digitale participative accueillante et intuitive sur laquelle des projets citoyens (textes et images) sont exposés, débattus, soutenus et enfin votés.
2. D'instaurer dans son budget annuel un budget « participatif » destiné aux projets de la plateforme participative yverdonnois.

Basile de Raemy

## Annexe :

Madrid

(<https://decide.madrid.es/>)

Decide Madrid portal de participation citoyenne de la mairie de Madrid

Decide\_Madrid

Si participas, decides

Decide\_Madrid

Propositions citoyennes

Éliminer les terrasses dans les parkings créés par COVID

POLLUTION SONORE = PROBLÈME DE SANTÉ

Machines de recyclage.

Enterrer l'A2 en passant par Arturo Soria (Puente de la Cea)

Amendes et travail communautaire pour les personnes qui urinent dans la rue.

Lausanne

(<https://participer.lausanne.ch/processes/budget-participatif>)

Budget participatif

lausanne participe

J'ai des idées pour ma ville

Votez pour vos projets préférés!

BUDGET TOTAL 175 000 CHF

AFFECTÉ À: 0 CHF

15 projets

Projet	Budget
15. Découverte nature	14 750 CHF
10. Les Boulanger-ères du dimanche	17 000 CHF
2. Amener la nature dans la cité	6 897 CHF
6. Ateliers popup	12 300 CHF
12. Leman Plogging	8 565 CHF